



Circulaire N° 0311 /MENA/CAB/DPFC
du 01 SEP. 2025

Le Ministre

à/aux

l'Inspecteur Général, Coordonnateur Général de l'Inspection Générale
(pour information et suivi)

Directeurs Centraux et Chefs de Services Rattachés
(pour information et suivi)

Directeurs Régionaux
(pour information et suivi)

Chefs des Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue
(pour information et suivi)

Chefs des établissements secondaires publics et privés
(pour exécution)

Professeurs des établissements secondaires publics et privés
(pour exécution)

Objet : Horaires dans l'enseignement secondaire général.

Pour la confection des **emplois du temps de l'année scolaire 2025-2026**, je vous instruis de vous conformer aux indications figurant dans le tableau joint en annexe.

Toutes les mesures nécessaires devront être prises afin que ces horaires soient effectivement appliqués. Les chiffres entre parenthèses signifient que l'heure où les heures de cours ou de Travaux Pratiques (TP) se font en demi-classe.
Exemples :

- **1 + (2 heures)** signifie **1 heure de cours** en classe entière et **2 heures de cours** ou de TP en demi-classe pour les élèves, soit **5 heures de cours** pour le professeur et **3 heures** pour les élèves ;
- **0 + (1 heure 30)** signifie qu'il n'y a pas de cours en classe entière et **1 heure 30 de cours** ou de TP en demi-classe pour les élèves, soit **3 heures de cours** pour le professeur et **1 heure 30** pour les élèves.

L'enveloppe horaire globale doit être impérativement tenue afin de permettre l'achèvement des enseignements-apprentissages dans les délais impartis.

J'attache du prix au strict respect de ces instructions.



Professeur Mariatou KONE

P.J : Horaires des 1^{er} et 2nd cycles



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABETISATION

DIRECTION DE LA PEDAGOGIE
ET DE LA FORMATION CONTINUE

COEFFICIENTS DU 1^{er} ET DU 2nd CYCLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

DISCIPLINES	NIVEAUX	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^o A	2 ^o C	1 ^{ère} A	1 ^{ère} C	1 ^{ère} D	TA	TC	TD
Anglais	2	2	2	2	3	3	4	2	2	4	1	1	1
Arts Plastiques/Ed.Musicale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
E.D.H.C.	1	1	1	1	--	--	--	--	--	--	--	--	--
E.P.S.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Expression orale + Lecture	1	1	1	1									
Orthographe + Grammaire	1	1	1	1	4	3	4	3	3	4	3	3	3
Expression écrite (Rédaction)	1	1	2	2									
Total Français	3	3	4	4									
Histoire-Géographie	2	2	2	2	3	2	3	2	2	3	2	2	2
L.V.2 (All. / Esp.)	--	--	1	1	3	1	3	1 Fac	1 Fac	3	1 Fac	1 Fac	
Mathématiques	3	3	3	3	3	5	A1=3 A2=2	5	4	A1=4 A2=2	5	4	4
Philosophie	--	--	--	--	--	3		2	2	5	2	2	
Physique-Chimie	2	2	2	2	2	4	1	5	4	--	5	4	
Sciences de la Vie et de la Terre	2	2	2	2	2	1	1	2	4	2	2	4	
Conduite	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	18	18	20	20	23	23	A1=25 A2=24	25	25	A1=28 A2=26	24	24	

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Année Scolaire 2024-2025